

beau-frère, d'une belle-sœur ou d'un enfant non légalement adopté. Il est étrange qu'on puisse faire droit à d'autres demandes mais qu'un cas apparemment si valide doive être écarté, bien entendu, en vertu de la loi et des règlements actuels. Le ministre voudrait-il nous dire si le Gouvernement est capable d'adapter sa ligne de conduite de façon à régler un cas qui semble aussi méritoire que celui que je viens d'exposer?

L'hon. M. Abbott: J'étudierai très attentivement les faits que vient d'exposer mon honorable ami. Je ne voulais pas l'interrompre, mais l'extension des exonérations à d'autres que les personnes à charge mentionnées dans la loi est une question très vaste. Je ne crois pas que nous puissions en parler maintenant, car elle est étrangère à l'article à l'étude. Comme je l'ai signalé, il avait été convenu que nous étudierions le sujet de la dépréciation. Cependant, j'étudierai les faits que le député a exposés et il se peut qu'à un moment opportun, avant que nous terminions l'étude du projet de loi, je lui donne une réponse motivée.

M. Macdonnell (Greenwood): J'ai quelques brèves observations à formuler au sujet de la dépréciation dont l'importance, à mon sens, est très grande et peut-être différente de ce que certains d'entre nous croyaient au moment où le ministre en a parlé pour la première fois. Je tiens à donner lecture d'un bref passage de l'exposé budgétaire du ministre, que je relève à la page 1851 des *Débats*. Après avoir parlé du vaste programme d'immobilisation envisagé pour les années futures le ministre disait:

Il nous faut un ferme obstacle financier qui arrêtera surtout l'homme d'affaires songeant à effectuer des placements attrayants, non pas à cause de leur sûreté durable, mais parce qu'ils pourront s'amortir à l'aide des bénéfices élevés prévus pour les quelques prochaines années, alors qu'il s'attend de voir le barème de l'impôt sur le revenu des sociétés commerciales atteindre un niveau anormalement haut.

Puis le ministre traite d'une façon générale de la nature de cet obstacle. J'aimerais donner lecture de ce qu'il a dit plus tard, car, à mon avis, il est très important de ne pas perdre de vue que c'est de ce genre de chose que le ministre nous parlait. Je tiens à dire qu'à moins d'une interprétation très large, et je pense même à moins de modifications aux règlements, la disposition pourra avoir des résultats fort éloignés de ceux qu'envisage le ministre. Le ministre ajoutait:

Cela empêchera d'agir l'homme d'affaires désireux d'effectuer des immobilisations dans l'espoir d'être en mesure d'amortir une forte partie de ses frais...

En d'autres termes, la mesure obligera l'homme d'affaires à envisager d'abord les avantages loin-

tains des immobilisations projetées et, si une aide financière de l'extérieur est nécessaire, les prêteurs adopteront la même attitude.

Je tiens dès le début à signaler que ce programme n'aura de répercussions que sur les entreprises puissantes, que sur les gens qui ont l'intention de se lancer dans des affaires de grande envergure...

L'hon. M. Abbott: Mon ami se trompe à cet égard. Tous seront frappés, les petits comme les gros.

M. Macdonnell (Greenwood): J'affirme que la teneur générale a plutôt trait aux puissants. C'est parce que le programme atteint les puissants...

L'hon. M. Abbott: Si tel est le cas, ce n'est pas du tout de propos délibéré.

M. Macdonnell (Greenwood): Quoi qu'il en soit, j'en viens à l'autre aspect de la question car ce que je veux demander au ministre c'est de comprendre que le programme influera autant sur les petits que sur les puissants. Tel est le point sur lequel je veux insister tout particulièrement. Je n'approuve pas, il s'en faut de beaucoup, tout ce que le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) vient de déclarer. Je partage toutefois sans restriction la crainte que dans les circonstances actuelles et avec l'économie de défense il devienne de plus en plus difficile aux gens sans grandes ressources financières d'établir de petites entreprises de sorte que, comme il l'a dit, la richesse se concentrera de plus en plus aux mains d'un nombre de gens sans cesse plus restreint. C'est un fait qu'il ne faut pas méconnaître.

Qu'on me permette de m'arrêter en passant aux règlements que nous aurons de nouveau l'occasion de débattre. Je signale qu'on envisage en réalité un double but. On veut d'abord modérer le rythme de l'expansion et en second lieu, je suppose, conserver les matériaux nécessaires à la défense. Cette considération n'est peut-être qu'accessoire mais je crois qu'elle entre en ligne de compte. Je tiens à souligner également que, dans les circonstances, il y a un très grave danger qu'il devienne presque impossible d'établir de nouvelles entreprises. J'engage même le ministre à songer à l'opportunité de soustraire à l'application de la loi les entreprises d'une certaine catégorie. Je ne veux tenter d'imposer comme limite aucun chiffre d'affaires déterminé, mais je demande en toute sincérité qu'on tente d'empêcher qu'il devienne trop difficile, sinon impossible, d'établir de nouvelles entreprises car la situation que nous avons à envisager n'est pas de celles qui ne durent qu'un mois ou un an. On suppose actuellement qu'elle durera quatre ans. Or, je le répète, s'il est difficile ou impossible